



Communiqué de presse CS/2615

Conseil de sécurité
4895e séance – matin

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT N'A PAS CONNU D'EVOLUTION POSITIVE, DEPLORE KIERAN PRENDERGAST DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE

Le Conseil de sécurité a entendu ce matin un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Concernant l'évolution de la situation dans la région, M. Prendergast a regretté que le mois qui vient de s'écouler n'ait rien apporté de positif au processus de paix au Moyen-Orient, le volet de possibilités qui avait été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil de sécurité sur la question par Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, n'ayant pas été saisi par les parties.

Rien ne sera possible, a estimé M. Prendergast, tant que les deux parties ne comprendront pas qu'elles doivent prendre des mesures simultanées et parallèles, conformément aux recommandations de la Feuille de route. Déplorant la reprise des attentats terroristes par des groupes palestiniens, et des assassinats ciblés par Israël, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la construction du mur de séparation par Israël était une source d'aggravation des conditions de vie des Palestiniens, et menaçait de transformer le territoire de la rive occidentale du Jourdain en un ensemble de «bantoustans» contraires à la solution de deux Etats prônée par la Feuille de route.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Présentation

M. KIERAN PRENDERGAST, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a déclaré que le mois qui venait de s'écouler n'avait rien apporté de positif au processus de paix au Moyen-Orient. Le volet de possibilités qui avait été évoqué le mois dernier par Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, n'a pas été saisi. Rien ne sera possible tant que les deux parties ne comprendront pas qu'elles doivent prendre des mesures parallèles, conformément aux recommandations de la Feuille de route. L'Autorité palestinienne doit chercher à empêcher tous les actes terroristes, tandis qu'Israël devrait mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement et à la construction du mur de séparation. Les deux parties n'ont pas honoré les engagements relatifs à la première phase de la Feuille de route. L'Autorité palestinienne n'a toujours pas réformé ses organes de sécurité et Israël n'a pas mis fin à ses actes de représailles. Malgré les déclarations du Premier Ministre Sharon, aucun démantèlement de colonies ou d'avant-poste n'a eu lieu. La responsabilité des actes de violence terroristes ne peut cependant être totalement imputée à l'Autorité palestinienne. Les mesures prises par Israël sont certainement responsables d'actes de représailles de la part de groupes terroristes que l'Autorité ne contrôle pas, a fait remarquer M. Prendergast. La construction de la barrière de sécurité par Israël et d'autres actes politiques pris par l'Etat d'Israël créent un certain désespoir au sein de la population palestinienne, et la rive occidentale du Jourdain, qui

devait être le cœur d'un futur Etat palestinien, ressemble de plus en plus à un ensemble de bantoustans.

Au vu de la situation actuelle, les deux parties ont besoin l'intervention concertée des acteurs de la communauté internationale et notamment des membres du Quatuor. Pour les Palestiniens, ce sont les assassinats ciblés, les démolitions de maisons et l'impact négatif de la construction du mur de séparation sur leur vie qui sont responsables des représailles et des derniers actes terroristes. Depuis notre dernière réunion, 58 Palestiniens ont été tués et des attentats contre Israël ont fait 11 morts. En outre, 440 Palestiniens et 65 Israéliens ont été grièvement blessés. Israël a repris ses exécutions extrajudiciaires. Israël a d'autre part détruit 36 maisons à Naplouse, Hébron, et dans la zone de Jérusalem et l'armée israélienne a maintes fois fait usage d'une force disproportionnée contre des civils. Le Secrétaire général a condamné ces actes et a rappelé à Israël ses responsabilités de puissance occupante, a précisé M. Prendergast.

Depuis la mi-décembre, a poursuivi M. Prendergast, les Forces de défense israéliennes ont entrepris quotidiennement des incursions dans Naplouse et celle du 26 décembre a été particulièrement importante dans la mesure où 10 personnes ont été tuées et 50 autres blessées. Soulignant ensuite les difficultés économiques provoquées par les bouclages, les barrages routiers et la construction du mur de séparation, le Secrétaire général adjoint a mis en garde contre le risque de voir le processus de paix dérailler en raison des risques de crise humanitaire. Le coût économique des bouclages pour l'économie palestinienne est de l'ordre de 22 000 dollars, et le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne est estimé à 650 millions de dollars pour 2004 tandis que les bailleurs de fonds commencent à laisser apparaître leur lassitude, leur soutien au budget de l'Autorité ayant chuté de 531 millions de dollars en 2001 à 230 millions l'an dernier. En outre, a-t-il ajouté, Israël retient près de 190 millions de dollars de revenus provenant des taxes et qui sont dus à l'Autorité palestinienne, a dit M. Prendergast, faisant valoir que dans un tel contexte, les salaires du secteur public pour le mois de janvier seraient difficilement payés. La Banque mondiale a proposé, lors de la réunion du Comité de liaison ad hoc de Rome, la création d'un fonds d'affectation spéciale pour éviter l'effondrement de l'économie palestinienne, fonds qui doit être soutenu par les donateurs.

S'inquiétant ensuite des menaces des deux parties, israélienne et palestinienne, de recourir à des mesures unilatérales, M. Prendergast a rappelé que seule une solution négociée pourrait ramener la paix et la sécurité dans le Moyen-Orient, réaffirmant à ce titre la pertinence de la Feuille de route du Quatuor. La mise en œuvre de la Feuille de route exige des deux parties qu'elles renoncent à l'unilatéralisme et assument leurs obligations, a-t-il dit, mettant en garde contre un plan israélien qui viserait à élargir les implantations. Le Secrétaire général adjoint a demandé ensuite à Israël de répondre positivement à l'invitation du Président syrien, Bachar El-Assad, de reprendre les négociations sur la conclusion d'un accord de paix, avant d'estimer que parallèlement à la Feuille de route, seul ce type de normalisation contribuerait à stabiliser la région. En outre, s'agissant de la situation le long de la Ligne bleue, M. Prendergast a invité Israël et le Liban à faire preuve de retenue. Les perspectives de paix nées en 1991 à Madrid et en 1993 à Oslo ne semblent plus être aujourd'hui qu'un lointain souvenir, a noté M. Prendergast, avant d'inviter les parties à relancer le processus de négociation.

* *** *